

L'insulte faite à la liberté



En ce 8 mars 2010
Journée internationale des femmes,

- Plus de 200 ans après la déclaration des droits des citoyennes formulée par Olympe de Gouges,
- Plus de 60 ans après la publication du « Deuxième Sexe » de Simone de Beauvoir,
- 40 ans après la manifestation fondatrice du mouvement de libération des femmes à Paris,
- Plus de 30 ans après l'approbation de la Convention des Nations-Unies pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes,



et tandis qu'à New York se tient la
Conférence des Nations Unies Beijing +15 sur les droits des femmes,

Nous, femmes et hommes d'aujourd'hui, revendiquant l'héritage des pionnières du féminisme, voilons la statue de la Liberté afin d'exprimer combien la présence du voile islamique dans l'espace public, quelle que soit sa taille, sa forme ou sa couleur, est contradictoire avec la liberté et la laïcité de notre société. Symbole de la ségrégation sexuelle, de la soumission et de l'enfermement des femmes, le voile islamique en est la négation.

Refuser le voile islamique :

- C'est refuser de faire allégeance aux pires dictatures, et montrer notre solidarité avec la lutte héroïque des femmes qui en Iran, en Algérie, en Afghanistan, ... et sous toutes les latitudes, osent braver les interdits et combattre pour une société mixte, égalitaire, démocratique et laïque,
- C'est aussi entendre et porter la voix de l'Algérienne Djemila Benhabib lorsqu'elle nous dit:

« Il n'y a rien dans ma culture qui me prédestine à être éclipsée sous un linceul, emblème ostentatoire de différence ».